

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

92^e séance / lundi 25 janvier 2021 à 17 h 00

Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Jean Lessard, président – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 16)

Audrey Bureau – Conseillère, district d’Aylmer (n° 1)

Marc Carrière – Conseiller, district de Masson-Angers (n° 17)

Robyn York – Citoyenne, productrice agricole

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressource interne

Fabio Jiménez – Directeur adjoint, planification et gestion du territoire

Ressources externes

Suzanne Laplante – Agente syndicale, Union des producteurs agricoles Outaouais-Laurentides

Sylvain Bertrand – Administrateur syndical, Union des producteurs agricoles des Collines

Autre membre du conseil

Mike Duggan – Conseiller, district de Deschênes (n° 3)

Observateur

Sylvain Dupras – Adjoint politique

ABSENCES :

Membres

Samuel Bertrand – Citoyen, producteur agricole

Bill Lessard – Citoyen, producteur agricole

Ressource interne

Mathieu Bélanger – Directeur, Service de l’urbanisme et du développement durable

SÉANCE PUBLIQUE

17 h 00

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 05.


2. Adoption de l’ordre du jour

Ce point a été traité à la suite du point 4, à la période en huis clos.

L’ordre du jour est adopté, avec l’ajout au varia d’un point concernant les enjeux de l’UPA sur le territoire de la Ville de Gatineau en 2021.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier


PRÉSIDENT


SECRÉTAIRE

3. Période de questions des personnes intéressées

Aucune question n'a été reçue par le Comité.

4. Mise à jour de l'avancement du PDZAA

Une présentation sur l'avancement du Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA) a été présentée au Comité consultatif agricole (CCA) à sa dernière séance. Cette présentation est aujourd'hui rendue publique. Les médias en feront la promotion dans les prochains jours et un communiqué de presse suivra.

SÉANCE HUIS CLOS

5. Approbation du procès-verbal de la 91^e séance tenue le 7 décembre 2020

Le procès-verbal de la 91^e séance tenue le 7 décembre 2020 est approuvé.

6. Signature du procès-verbal de la 91^e séance tenue le 7 décembre 2020

Le procès-verbal de la 91^e séance tenue le 7 décembre 2020 sera signé par le président.

7. Suivi du procès-verbal de la 91^e séance tenue le 7 décembre 2020

Aucun suivi n'est effectué.

8. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Comité consultatif agricole aura lieu le lundi 8 mars 2021.

9. Demande à la CPTAQ – Utiliser un lot vacant à des fins autres que l'agriculture – Chemin de la Montagne (lot 4 577 476) – District électoral de Lucerne – Gilles Chagnon

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant :

- Le potentiel agricole du lot est limité compte tenu de sa topographie;
- Le développement résidentiel à la Ville de Chelsea rend intéressante la conservation de l'usage agricole du lot, qui pourra servir à la mise en marché de produits agricoles;
- L'approbation de cette demande par le conseil créerait un précédent. Plusieurs demandes semblables ont précédemment été refusées;
- Le cheminement d'une demande qui doit faire l'objet d'une approbation par la CPTAQ est précisé aux membres;
- La CPTAQ peut rendre une décision contraire à celle du conseil municipal;
- Le propriétaire du terrain aurait procédé au déboisement et au remblai du lot l'été dernier, et ce, sans autorisation au préalable. Des constats d'infraction auraient été remis au propriétaire pour avoir fait ces travaux sans autorisation; on demande de valider cette information, et d'en informer le Comité à sa prochaine séance;
- L'étalement urbain est une réelle problématique et les lots agricoles doivent respecter la réglementation;
- Lorsque des habitations sont trop près de lots ou zones agricoles, certaines cultures ne pourront pas être développées en raison des odeurs. Il est important de préserver les lots agricoles.

R-CCA-2021-01-25 / 01

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation d'utilisation du lot 4 577 476 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de la Montagne, à une fin autre que l'agriculture a été formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot vacant;

CONSIDÉRANT QUE le lot ne fait pas partie des ilots déstructurés identifiés au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation proposée pour ce lot aux fins résidentielles n'est pas conforme aux dispositions du Règlement de zonage numéro 502-2005 et aux dispositions du Règlement de zonage numéro 532-2020 qui autorisent la construction des résidences uniquement comme usage additionnel « habitation rattachée à une exploitation agricole » aux producteurs agricoles, leurs enfants ou leurs employés, comme prévu à l'article 40 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1);

CONSIDÉRANT QU'il existe d'autres espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la Ville de Gatineau, hors de la zone agricole décrétée, pour réaliser le projet;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil de ne pas appuyer la demande d'utilisation du lot vacant 4 577 476 du cadastre du Québec à une fin autre que l'agriculture formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

RECOMMANDÉ

10. Suivi feux de branches et branchailles et armes à feu en milieu agricole

Lors de la dernière séance du CCA, le Comité a émis deux recommandations pour stimuler l'avancement de ces deux dossiers. Depuis, de nouveaux développements sont survenus, notamment une discussion entre le président du Comité et le cabinet du maire. La direction générale a par la suite été approchée. Une réflexion est en cours pour évaluer s'il est préférable de procéder à une résolution du conseil ou que les services concernés proposent au CCA des modifications à la réglementation.

Concernant les feux de branches et branchailles, on précise que la réglementation de la Ville de Gatineau a été modifiée, il y a quelques années, pour permettre aux membres de l'UPA en milieu agricole de procéder à des feux de branches et branchailles. L'enjeu est, plus précisément, pour les personnes qui résident en milieu agricole et qui ne sont pas membres de l'UPA, comme les propriétaires de fermes équestres. Cette problématique a émergé en 2019 à la suite de la tornade, lorsque plusieurs propriétaires de ces fermes équestres sur des lots de 10 à 100 acres n'ont pu procéder aux feux d'une grande quantité de branches et branchailles arrachées par les forts vents.

Pour ce qui est des armes à feu, on mentionne que l'UPA a travaillé avec plusieurs municipalités pour trouver des solutions autres que l'utilisation d'armes à feu pour protéger les cultures en milieu agricole. Les bonnes pratiques seront partagées avec les membres et l'administration.

11. Suivi sur l'entente sectorielle pour le développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2023

Le texte de l'entente sectorielle est maintenant entre les mains du ministre de l'Agriculture, et reviendra incessamment pour signature par l'ensemble des onze partenaires, et ensuite pour dépôt au conseil municipal. La Ville de Gatineau allouera un budget pour participer à cette entente. L'ensemble du budget de tous les partenaires sera géré par la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO). L'entente de trois ans simplifiera le processus d'approbation et la mise en place de projets agricoles. À la fin des trois années, un peu plus d'un million de dollars aura été consacré à des projets agricoles rassembleurs.

Le texte de l'entente sectorielle sera acheminé prochainement aux membres du CCA pour recueillir leurs commentaires, en vue d'une présentation à la séance du conseil du mois de février.

12. Varia

a) Les enjeux de l'UPA sur le territoire de la Ville de Gatineau en 2021

L'UPA des Collines remercie d'abord la Ville de Gatineau pour sa contribution, conjointement aux Municipalités régionales de comté (MRC) de l'Outaouais, ayant mené à l'embauche de deux travailleurs de rang.

On précise que le PDZAA est d'une durée de cinq ans et qu'il en est à sa deuxième année. L'UPA salue la progression de certains dossiers et le partenariat avec la TAO, mais estime que plus d'efforts pourraient être alloués aux infrastructures, au cadre réglementaire et au Plan régional de protection des milieux hydriques et humides. Les milieux hydriques et humides se situent majoritairement en milieu agricole et affectent la capacité de produire de certains producteurs, ce qui constitue un enjeu prioritaire pour l'UPA.

L'UPA souligne également le déficit au niveau des capacités d'abatage d'animaux. L'Outaouais compte seulement deux abattoirs pour producteurs de grandes carcasses, dont un est à vendre. Un projet d'abattoir serait structurant pour la région. On note que plusieurs abattoirs adaptent leurs installations aux fins de production de viande halal, ce qui affecte grandement la capacité d'abatage de porcs. De plus, on ajoute qu'un meilleur échange entre les deux provinces de part et d'autre de la rivière des Outaouais constitue un enjeu majeur pour la région. Le gouvernement du Québec considère cet enjeu comme ponctuel, puisqu'en étant interfrontalier n'affecte que l'Outaouais et l'Abitibi. Néanmoins, les provinces de l'Ouest (Alberta, Saskatchewan et Manitoba) ont démontré qu'il est possible d'en arriver une entente profitable pour tous. Le Québec et l'Ontario présentent actuellement un esprit de compétition et de protection, et non de collaboration. Les ministres des affaires interprovinciales devront être interpellés. On suggère qu'une recommandation du CCA à cet effet soit transmise aux gouvernements provinciaux pour relancer la discussion qui avait été entreprise lorsque M. Lawrence Cannon et M. Claude Bécharde étaient en fonction. On suggère de contacter que la Ville d'Ottawa à ce sujet, pour sonder leur intérêt à unir leur voix à celle de la Ville de Gatineau.

Le président profite de l'occasion pour annoncer qu'il déposera un avis de proposition à la prochaine séance du conseil municipal pour modifier le Règlement constituant le Comité consultatif agricole numéro 13-2001. Les modifications auront pour objectifs d'ajouter deux postes au sein du CCA pour des représentants non-votants de l'UPA et de la TAO, et de permettre des séances à l'extérieur de la Maison du Citoyen.

Dans un autre ordre d'idée, on annonce que l'UPA est mandataire d'un projet agroenvironnemental en collaboration avec la fondation ALUS. Cet organisme à but non lucratif travaille à soutenir les agriculteurs, à maintenir les écosystèmes et à régler des problématiques environnementales sur des lots agricoles. Un comité de coordination sera mis en place pour déterminer les projets qui bénéficieront du soutien d'ALUS. On mentionne qu'il serait important que la Ville de Gatineau y soit représentée. Le projet est d'une durée de trois ans.

Le président mentionne avoir été approché dernièrement par Agri-carboneutre. Cet organisme prévoit aider au démarrage de projets dans des villes nourricières, et la ville de Gatineau a été identifiée.

13. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 21.